



Refus d'un locataire pour laisser visiter la maison

Par **carn**, le **13/10/2008** à **11:25**

Bonjour
Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'informer sur ce que je peux faire comme propriétaire à l'encontre d'un locataire qui refuse les visites de la maison qu'il occupe afin de pouvoir la vendre. Le Congé de fin de bail lui ayant été signifié par huissier (pour vente) et les deux mois pendant lesquels il peut se porter acquéreur sont écoulés.
Merci pour vos réponses.

Par **risabelle80**, le **30/10/2008** à **18:12**

on a eu le même problèmes avec un de nos locataires qui estimer avoir eu trop de visite (3 en deux mois) or le propriétaire bailleur a le droit a deux heures par jour du lundi au vendredi par semaine or jour férie il ne peut pas si opposer il faudrait voir avec les agence immobilières qui vend votre bien il ont eu des renseignements ou des recours ou préciser cette loi a votre locataire
qui apparament n'est pas au courant